

DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (4) M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN, Mme VINDY.

Date de convocation : 13 janvier 2023.

Délibération n° : 06-2023

Objet : Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Convention d'objectifs et de moyens à conclure pour les années 2023 à 2025

L'association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Elle a pour objet la gestion d'un organisme de formation, qui réalise des actions de formation continue, d'orientation, d'insertion, de qualification professionnelle, de certification et toute autre activité éducative susceptible de favoriser le développement des capacités culturelles, sociales et professionnelles des personnes dans et hors des entreprises.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années, dont Dijon Métropole (dans le cadre de la Politique de la Ville), la ville de Dijon et son Centre Communal d'Action sociale.

Avant 2023, les trois collectivités ont signé, indépendamment les unes des autres, des conventions d'objectifs et de moyens avec le CESAM. Elles souhaitent désormais renforcer leur partenariat et soutenir ses actions en concluant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

En effet, face à une conjoncture économique dégradée, l'emploi et l'insertion constituent un des axes prioritaires de la Ville de Dijon. En lien avec les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation, la Ville et le CCAS mettent en œuvre des solutions personnalisées et innovantes pour que les Dijonnais les plus éloignés de l'emploi retrouvent un travail et pour que les entreprises et les associations employeuses parviennent à recruter les compétences dont elles ont besoin.

Pour sa part, le CCAS oriente ses actions en cohérence avec la politique sociale menée par la ville autour de quatre objectifs :

- . la lutte contre l'isolement, la précarité et les exclusions,
- . l'insertion sociale et l'accès aux droits, notamment par le numérique,
- . le renforcement des solidarités,
- . le développement social du territoire.

Le projet présenté par l'Association comprend 6 actions (présentées en annexe) et est mis en œuvre à différentes échelles du territoire (métropole, ville, quartiers). Il participe à la politique sociale de la ville et contribue ainsi à une mission d'intérêt général. Le CCAS souhaite donc soutenir les actions suivantes :

• **Action 4** : Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) hors Quartiers Politique de la Ville (QPV) dont l'objectif général est d'accompagner l'accès à l'autonomie des participants dans leur environnement, par une meilleure maîtrise de la langue française.

• **Action 6** : Ateliers ALPHA à visée parentalité qui vise à accompagner l'accès à l'autonomie des participants, particulièrement dans leur rôle de parent, par une meilleure maîtrise de la langue française et des codes de l'environnement éducatif.

Année	Montant prévisionnel total de la subvention (au titre du droit commun)	
	ASL hors QPV	Ateliers Alpha
2023	36 000 €	1 000 €
2024	36 000 €* [*]	1 000 €* ^{**}
2025	36 000 €* [*]	1 000 €* ^{**}

* Pour les ASL hors QPV, le 8ème atelier volant sera réalisé en fonction des besoins supplémentaires identifiés par les parties (CCAS et Association) : le montant de la subvention pourra être reconsidéré par voie d'avenant pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023.

** Les ateliers Alpha étant un dispositif expérimental, le montant de la subvention attribué sera susceptible d'être reconsidéré pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale, le CESAM, la Ville de Dijon et la Métropole ;

- autorisent les versements tels qu'énoncés dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ;

- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour les actions 4 et 6 en fonction des évaluations annuelles correspondantes ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les documents définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1